

CONVOCATON

Le 29 mai 2020, le Maire de La Ferrière-Aux-Etangs a convoqué le Conseil Municipal en réunion ordinaire pour le 3 juin 2020 à 20 heures à la salle des fêtes du Gué-Plat.

Ordre du jour

- Indemnités du Maire et des Adjoints
- Commissions communales
- Loyer du restaurant du Lac
- Délivrance des autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol :
délégation à Flers Agglo
- Encaissement d'un chèque de caution
- Covid-19 : prolongation de la pêche à l'étang
- Questions diverses

SEANCE DU 3 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 3 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de La commune de La Ferrière Aux Etangs, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes du Gué-Plat, sous la présidence de Monsieur Vincent BEAUMONT, Maire.

Présents : Dominique GOURDOU, Betty GUÉRIN, Jean-Philippe BLANCHARD, Laurence LALÈS, Joseph COLIN, Monique POUPIN, Jean-Marc RAOULT, Sylvie LEBOUGRE, Flora BOURBAN, Laurence GOSSELIN, Karine EMERY-VALOI, Stéphane LUCAS, Luc GUILLEMIN, Dimitri LESAGE, Jean-Louis MARIE, Chantal GOUAULT, Thierry OLIVIER et Caroline DELÉPINE

Absent représenté :

Absent :

Conformément à l'article 29 du Code Municipal, Jean-Philippe BLANCHARD a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire propose d'ajouter un sujet à l'ordre du jour

- Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

Les élus acceptent l'ajout du sujet à l'ordre du jour.

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

14

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Communale qu'il lui appartient de fixer, dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par vote à mains levées (18 POUR et 1 CONTRE), de fixer le montant des indemnités du Maire et des Adjoints comme suit, à compter du 28 mai 2020 :

- Maire : 100% de l'indemnité accordée au maire dans la strate de population de 1000 à 3499 habitants (51.6% de l'indice brut terminal de la fonction publique)
- Adjoints : 100% de l'indemnité accordée aux adjoints dans la strate de population de 1000 à 3499 habitants (19.8% de l'indice brut terminal de la fonction publique)

COMMISSIONS COMMUNALES

15

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'ouvrir les commissions communales aux citoyens de la commune
- entérine les commissions communales telles que ci-dessous :

BATIMENT ET LOGEMENT - VOIRIE ET URBANISME - DEVELOPPEMENT DURABLE

Adjoint délégué : Dominique GOURDOU

❖ **Bâtiment et logement**

Président : Stéphane LUCAS

Elus

- Betty GUÉRIN
- Jean-Philippe BLANCHARD
- Laurence LALÈS
- Joseph COLIN
- Monique POUPIN

Citoyens

- Samuel GAUTHIER
- Marc JOUVENCEL

❖ **Voirie et urbanisme-
Bois et cimetière**

Président : Joseph COLIN

Elus

- Betty GUÉRIN
- Jean-Philippe BLANCHARD
- Laurence LALÈS
- Monique POUPIN
- Sylvie LEBOUGRE
- Stéphane LUCAS
- Luc GUILLEMIN
- Jean-Louis MARIE
- Chantal GOUAULT

Citoyens

- Marc JOUVENCEL
- Samuel GAUTHIER

❖ **Développement durable**

Président : Luc GUILLEMIN

Elus

- Betty GUÉRIN
- Jean-Philippe BLANCHARD
- Laurence LALÈS
- Flora BOURBAN
- Dimitri LESAGE
- Thierry OLIVIER

Citoyens

EDUCATION / JEUNESSE - CULTURE ET PATRIMOINE

Adjoint délégué : Betty GUÉRIN

❖ **Education- jeunesse**

Co-Présidentes : Laurence GOSSELIN et Karine EMERY-VALOI

Elus

- Dominique GOURDOU
- Jean-Philippe BLANCHARD
- Laurence LALÈS
- Luc GUILLEMIN

Citoyens

- Angélique DOUILLET
- Sandrine VIAU
- Elodie CHATELAIS
- Patrick LUCAS

❖ **Culture et patrimoine**

Présidente: Flora BOURBAN

Elus

- Dominique GOURDOU
- Jean-Philippe BLANCHARD
- Laurence LALÈS
- Laurence GOSSELIN

Citoyens

- Angélique DOUILLET

VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE - ANIMATION CULTURELLE - COMMUNICATION

Adjoint délégué : Jean – Philippe BLANCHARD

❖ **Vie associative et sportive**

Animation culturelle

Présidente: Sylvie LÉBOUGRE

Elus

- Dominique GOURDOU
- Betty GUÉRIN
- Laurence LALÈS
- Joseph COLIN
- stéphane LUCAS
- Chantal GOUAULT
- Dimitri LESAGE
- Laurence GOSSELIN

Citoyens

- Samuel GAUTHIER
- Elodie CHATELAIS

❖ **Communication**

Président : Dimitri LESAGE

Elus

- Dominique GOURDOU
- Betty GUÉRIN
- Laurence LALÈS
- Jean-Marc RAOULT
- Sylvie LÉBOUGRE

Citoyens

- Sandrine VIAU

SANTE / SOLIDARITE – CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

Adjoint délégué : Laurence LALÈS

❖ **Santé**

Président : Vincent BEAUMONT

Elus

- Dominique GOURDOU
- Betty GUÉRIN
- Jean-Philippe BLANCHARD
- Caroline DELÉPINE
- Thierry OLIVIER

Citoyens

- Lydia BERTHOUT

❖ **Solidarité**

Présidente : Monique POUPIN

Elus

- Dominique GOURDOU
- Betty GUÉRIN
- Jean-Philippe BLANCHARD
- Caroline DELÉPINE
- Jean-Marc RAOULT
- Chantal GOUAULT

Citoyens

- Lydia BERTHOUT

❖ **Citoyenneté et Vie des quartiers**

Présidente : Karine EMERY-VALOI

Elus

- Dominique GOURDOU
- Betty GUÉRIN
- Jean-Philippe BLANCHARD
- Laurence GOSSELIN
- Flora BOURBAN

Citoyens

- Lydia BERTHOUT

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

Maire : Vincent BEAUMONT

❖ **Finances et Affaires économiques**

Président : Jean-Marc RAOULT

Elus

- Dominique GOURDOU
- Betty GUÉRIN
- Jean-Philippe BLANCHARD
- Laurence LALÈS
- Caroline DELÉPINE
- Joseph COLIN
- Thierry OLIVIER
- Karine EMERY-VALOI

Citoyens

COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA LISTE ELECTORALE

Liste Vincent BEAUMONT

Titulaires :

- Joseph COLIN
- Monique POUPIN
- Jean-Marc RAOULT

Suppléants :

- Sylvie LEBOUGRE
- Flora BOURBAN
- Laurence GOSSELIN

Liste Thierry OLIVIER

Titulaires :

- Jean-Louis MARIE
- Chantal GOUAULT

Suppléants :

- Thierry OLIVIER
- Caroline DELÉPINE

DESIGNATION AUX SYNDICATS ET DIVERSES REPRESENTATIONS

16

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les élus suivants comme représentants de la commune auprès de syndicats et représentations diverses :

CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Flers Agglo)

Titulaire : Vincent BEAUMONT

Suppléant : Jean-Marc RAOULT

C.C.A.S

- Président : Vincent BEAUMONT
- Monique POUPIN - Caroline DELÉPINE
- Jean-Marc RAOULT - Chantal GOUAULT

COMITE DE CANTINE

- Luc GUILLEMINE Karine EMERY-VALOI
- Laurence GOSSELIN - Jean-Louis MARIE
- Chantal GOUAULT

COMITE DE JUMELAGE WEHRETAL

- Betty GUERIN

PARC NORMANDIE MAINE

- Luc GUILLEMIN

CNAS

- Vincent BEAUMONT

FRANCE BOIS FORÊT

- Joseph COLIN

LOYER RESTAURANT DU LAC

17

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Communale que le Gouvernement, dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19, a ordonné la fermeture de nombreux établissements dès le 16 mars 2020, notamment les restaurants.

Afin de préserver la trésorerie du nouveau gérant, qui se trouvait de fait sans revenu, Monsieur le Maire a décidé de sursoir à l'encaissement des loyers du restaurant du Lac du mois d'avril, et le confinement se prolongeant, également celui du mois de mai 2020.

Il revient maintenant au Conseil Municipal de décider de l'encaissement de ces deux loyers ou d'un effacement de la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas encaisser les loyers du restaurant du Lac d'avril et mai 2020, au profit de l'EURL Bar Restaurant du Lac.

DELIVRANCE DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION ET A L'UTILISATION DU SOL : DELEGATION A FLERS AGGLO

18

VU la loi n°2014-1563 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU les articles L422-3 et R 422-4-du code de l'urbanisme,

VU l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2016 portant extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération Flers Agglo,

VU l'arrêté préfectoral du 7 mars 2017 portant modification des compétences de Flers Agglo.

CONSIDERANT que la commune de La Ferrière Aux Etangs est membre de Flers Agglo.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Communale que L'article L422-3 du code de l'urbanisme dispose que « *Lorsqu'une commune fait partie d'un établissement public de coopération intercommunale, elle peut, en accord avec cet établissement, lui déléguer la compétence prévue au a de l'article L. 422-1 qui est alors exercée par le président de l'établissement public au nom de l'établissement.*

La délégation de compétence doit être confirmée dans les mêmes formes après chaque renouvellement du conseil municipal ou après l'élection d'un nouveau président de l'établissement public.

Le maire adresse au président de l'établissement public son avis sur chaque demande de permis et sur chaque déclaration préalable. »

Le fonctionnement actuel donne entière satisfaction. Il s'agit d'une instruction par le service communautaire urbanisme - ADS et de la délivrance des actes d'urbanisme par le Président de Flers Agglo.

Suite aux élections municipales, il convient que les communes délèguent l'instruction et transfèrent leur compétence à Flers Agglo, dans les 6 mois suivant le renouvellement des conseils municipaux.

Conformément au code de l'Urbanisme (article R 423-1), le dépôt des dossiers doit rester en mairie du lieu du projet qui est le guichet unique et le maire doit adresser son avis sur le projet.

Ces dispositions sont étendues à l'ensemble du territoire des communes nouvelles, la délégation ne pouvant pas être partielle. Le guichet unique est le chef-lieu de la commune nouvelle et l'avis du Maire doit être rédigé par le Maire de la commune nouvelle en dehors de toute convention établie entre la commune nouvelle et ses communes déléguées (en application des articles L 2113-17 et L 2511-30 du CGCT, la consultation du Maire délégué n'est prévue que lorsque l'autorisation est délivrée par le Maire de la commune).

Les pouvoirs de police en matière d'infraction au code de l'urbanisme ne sont pas transférables, ils restent de la compétence de chaque Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de déléguer en application des articles L 422-3 et R 422-3 du Code de l'Urbanisme, à Flers Agglo, la compétence de délivrance de l'ensemble des autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol.

ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE DE CAUTION

19

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Communale qu'à la suite de la location de la salle des fêtes des 26 et 27 octobre 2019, il a été constaté que le parquet avait été dégradé. Le locataire a sommairement réparé les dégâts, jugeant que cela été suffisant.

Monsieur le Maire précise qu'il a fait intervenir une entreprise spécialisée, afin que la remise en état du parquet soit faite dans les règles de l'art.

Il a été convenu que les frais liés à cette réparation seraient réglés directement par le locataire de la salle des fêtes.

Ce dernier contestant le montant de la facture, d'un montant de 431.75 €, et refusant de la régler, Monsieur le Maire propose aux élus de régler cette facture et d'encaisser le chèque de caution déposé en mairie au moment de la location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'encaisser le chèque de caution de 450.00 € émis par Monsieur ou Madame Georges CHAPPEY.

COVID-19 : PROLONGATION DE LA PECHE A L'ETANG

Monsieur le Maire informe les élus, qu'en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, la pêche à l'étang est interdite depuis le 16 mars dernier.

Afin de dédommager les pêcheurs qui ont pris une carte à l'année, il est proposé de prolonger l'ouverture de la pêche jusqu'au 1^{er} novembre.

Un débat s'engage au cours duquel certains élus font savoir que la plupart des pêcheurs sont aussi des chasseurs, et que cette prolongation n'est pas forcément une bonne solution. Il est alors envisagé une réduction sur les cartes à l'année en 2021.

Le règlement sera revu début 2021 afin d'intégrer les nouveaux tarifs.

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

20

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie comme suit, à compter du 8 juin 2020 :

- Lundi : de 8h30 à 12h30 et de 15h00 à 17h30
- Mardi : de 8h30 à 11h30 et de 15h00 à 17h30
- Mercredi : de 8h30 à 12h30
- Jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 15h00 à 17h30
- Vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 15h00 à 17h30

PROJET FRICHE CORLET

Monsieur le Maire informe les nouveaux élus de l'avancement du projet de construction de logements sociaux, collectifs et individuels, en lieu et place du site de la friche Corlet, après sa déconstruction.

Il précise que c'est la SAGIM qui porte projet de construction des logements sociaux.

Monsieur Thierry OLIVIER demande à connaître les détails du projet et l'engagement de la commune sur ce dossier. Il regrette de nouvelles constructions, alors que les constructions actuelles sont encore en bon état.

Monsieur le Maire l'invite à participer à la prochaine réunion avec Flers Agglo, porteur du projet de déconstruction avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN), et la SAGIM.

PROJET PLACE BURON

Monsieur le Maire informe les élus qu'une rencontre, avec les commerçants, aura lieu mardi prochain à 20 heures sur la place Buron, afin de présenter le projet d'aménagement.

ETANG

Pour faire suite au sujet évoqué précédemment, Monsieur le Maire informe les élus qu'il n'a pas été possible de rouvrir la pêche à l'étang le 2 juin, en raison d'une mortalité importante de truites lâchées la semaine dernière.

Pour le moment les causes de cette mortalité ne sont pas connues. Un laboratoire va procéder, d'ici la fin de la semaine, à une analyse de l'eau et des poissons. Dans cette attente, la pêche reste interdite jusqu'à nouvel ordre.

REOUVERTURE DE L'ECOLE

Madame Betty GUÉRIN rend-compte de la reprise des cours à l'école depuis le 11 mai. Dans un premier temps, seuls les élèves d'élémentaire et de la grande section de maternelle ont été accueillis, 2 jours par semaine, afin de réduire le nombre d'enfants par classe. Le réaménagement des classes et des deux cours d'école a été réalisé afin de respecter la distanciation sociale entre les élèves. Il en va de même pour la cantine avec 2 enfants par table de 6.

Depuis le 2 juin, les élèves de moyenne section de maternelle sont également accueillis. Ceci a entraîné la mise en place de deux services à la cantine, car entre le 11 mai et aujourd'hui l'effectif est passé de 47 à 80 enfants.

Monsieur Dominique GOURDOU propose au nouveau Conseil Municipal de se retrouver pour une visite des bâtiments communaux et du territoire, le samedi 27 juin prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 22 heures.